

Convention de saillie

Il est convenu une saillie entre les sujets appartenant à :

Mme Rache Patricia

Demeurant : Lann Ar Fers Lanhouarneau 29430 France

Qui se déclare propriétaire du male de race Montagne des Pyrénées

Nommé : Sigurd né le 13 octobre 2021

Identification : 250269610183018

Et

Modalités de la rémunération de l'étalon

Le propriétaire de la femelle s'engage

A payer la somme de 300 euros, somme réglée au diagnostic de gestation.

Acompte de 300 euros à la saillie.

Si la femelle demeure vide, le propriétaire de l'étalon propose

Une saillie aux prochaines chaleurs de la femelle

Le remboursement d'une partie de la somme de 300 euros.

Le propriétaire de la femelle assurera l'entière responsabilités de toutes déclarations auprès de la SCC.

A Lann Ar Fers

Lu et approuvé propriétaire de l'étalon

lu et approuvé (femelle)